DOSSIER PARTENAIRES

présente les



Rejoignez le Club des partenaires du Festival !

SOMMAIRE

Le mot de la Directrice artistique du festival.....3

L'équipe du Festival 2027.....4

Les temps forts de cette 19ème édition.....5

Devenez partenaire des « 19ème Journées du Cinéma Suisse ».....6

Historique du festival.....7

Les missions des Journées du Cinéma Suisse.....8

L'organisation du festival.....9

Les packs disponibles pour nos partenaires-mécènes.....10

Les autres activités de l'association C'est-Rare-Film.....11

Le budget du festival.....12

Formulaire de déduction fiscale.....13-14



Le mot de Christine Bolliger–Erard

Fondatrice – directrice artistique du festival, historienne en cinéma



2026 a été une grande année : **les Journées du Cinéma Suisse ont atteint leur majorité** avec 18 ans d'existence. Nous avons célébré cet anniversaire en grandes pompes et donné à notre festival l'opportunité de franchir le cap de la majorité dans de bonnes conditions.

Merci pour votre engagement passé ou à venir. Grâce à vous, ce Festival a réussi à s'établir durablement dans le paysage des manifestations culturelles de Montpellier et à gagner un public qui lui témoigne chaque année son intérêt et sa fidélité.

Tous les ans, votre soutien précieux nous permet d'étoffer ces "Journées" de **nouveautés et de surprises** auxquelles vous êtes associés : animations valorisant le **patrimoine culturel suisse** (concours de fondue au fromage, journées autour du chocolat, découverte de spécialités culinaires helvétiques), tables rondes rassemblant scientifiques et associations (sur la problématique environnementale, le combat des femmes…..) et concours de courts-métrages regards croisés entre la France et la Suisse.

Cette année de majorité a été marquée par une **dimension internationale renforcée** par des collaborations avec la Maison de Heidelberg (pour l'Allemagne) et l'Association des Italiens de Montpellier. Une évolution logique car la majeure partie des films helvétiques est en coproduction avec ses voisins.

Par ailleurs, le traditionnel **prix du public** a été décerné au film documentaire de Nicola Bellucci « **Quir** », avec une note de 9 sur 10. Et un second prix a été attribué au film « **Hôtel Silence** » de Léa Pool, par un **jury d'étudiants en cinéma et audiovisuel** de l'Université Montpellier Paul Valéry.

Toutes ces belles initiatives nous ont permis d'augmenter notre visibilité et **le nombre de spectateurs a grimpé de +33 %** par rapport à l'an dernier. Nous ambitionnons de continuer à gagner en notoriété et en volume et nous souhaitons vous y associer.

Nous remercions nos partenaires historiques : la **Mairie de Montpellier**, le **Centre Rabelais** de Montpellier qui accueille chaque année nos projections avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme, le **Consulat général de Suisse à Marseille** et La Maison des Relations Internationales qui reçoit nos événements « presse » et la soirée d'ouverture.

À vous de nous rejoindre dans cette belle aventure, pour rendre la 19e édition exceptionnelle. D'avance nous nous réjouissons de vous embarquer avec nous, **chers partenaires**, dans cette prochaine édition toujours aussi engagée cinématographiquement et socialement.

L'équipe du Festival 2027

Christine Bolliger-Erard
Présidente - directrice artistique
Formatrice - Consultante – Conférencière

Gérald Paras
Secrétaire - Chargé de la communication
Réalisateur-vidéaste

Florence Gutknecht
Membre du Conseil d'Administration
Chroniqueuse - Intervieweuse - Modératrice

Lorenzo Perucchi
Membre du Conseil d'Administration
Psychopraticien Certifié

Anne Marie Bessette
Membre du Comité de sélection
Chargée de projets internationaux et interculturels

Tanguy Hauret
Concepteur graphique de l'affiche
Étudiant en Master 1 Cinéma et audiovisuel

Christian Vella
Organisation logistique du festival
Retraité passionné de cinéma



Les temps forts de cette 19ème édition



La sélection officielle

Les 19èmes Journées du Cinéma Suisse se dérouleront du vendredi 26 au dimanche 28 février 2027. Comme chaque année, les films retenus représenteront les trois communautés linguistiques de la Suisse : (suisse)allemand, français et italien, présentés en version originale sous-titrée en français. Des fictions et documentaires qui, par leur richesse et leur diversité, abordent des thématiques sociétales actuelles ou passées. Chaque film sera présenté par Christine Bolliger-Erard, la directrice artistique, accompagnée d'un.e invité.e, réalisatrice / réalisateur, actrice / acteur ou productrice / producteur ou encore un.e partenaire local.e en relation avec la thématique abordée.

Comme chaque année, le public pourra élire son film préféré et nous renouvellerons cette année l'expérience du jury professionnel composé d'étudiant.e.s en cinéma et de professionnel.le.s issus du 7ème art.

L'histoire avec un grand H

La sélection des films a débuté et un thème se profile déjà : l'histoire avec un grand H. Celle de la Suisse bien sûr mais également celle de l'Europe et même du monde.

Elle nous permet de découvrir encore bien des aspects ignorés jusqu'alors et cette thématique nous conduira même à voyager sur différents continents.

Ouverture à l'international

La dimension internationale du festival 2026 qui avait embarqué la Maison de Heidelberg et l'Association des Italiens de Montpellier à bord de notre navire s'est révélée très concluante et nous allons l'élargir à d'autres pays limitrophes ou lointains. Une collaboration qui trouve son fondement dans le fait que la majorité des films helvétiques sont des coproductions avec nos voisins voire avec des pays de plusieurs continents.

Devenez partenaire
des « 19èmes Journées du Cinéma Suisse »
pour

Votre image

Associez votre entreprise à un événement porteur de belles valeurs avec votre logo sur nos supports de communication

L'intérêt culturel

Rendez possible la découverte de films et d'auteurs rarement distribués en France et des rencontres de qualité avec les réalisatrices et réalisateurs

Les avantages fiscaux

Déduisez votre don de vos impôts (voir en annexe)

Une expérience de cinéma

Devenez membre du jury afin de découvrir tous les films et de décerner le prix de la sélection officielle

L'Histoire du festival

2007 Création de l'association C'est-Rare-Film par Christine Bolliger-Erard, historienne en cinéma, pour promouvoir le cinéma suisse contemporain, très prolifique, avec plusieurs centaines de films produits chaque année.

2008 1er festival, avec le soutien du Consulat général de Suisse à Marseille, de la Société Helvétique de Montpellier, de la Mairie de Montpellier et de la Maison de Heidelberg.

Plus récemment :

2019 Concours de fondue au fromage, prolongé en 2020 par la découverte de spécialités suisses.

2021 Focus sur les questions environnementales, avec une table-ronde à la Halle Tropisme rassemblant scientifiques et associations, lors de la projection du documentaire « Fair trade ».

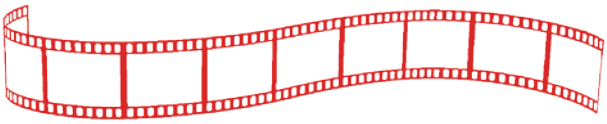
2022 Le combat des femmes a été le fil rouge du festival, avec des portraits de battantes du quotidien (documentaires et fictions). Nous remercions le parrain de la 15e édition, Florian Mantione, personnalité reconnue de Montpellier, pour sa présence active.

2023 Concours de courts-métrages « Regards Croisés » entre la Suisse et l'Occitanie, impliquant, côté suisse, des étudiant.e.s en cinéma de l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne et, côté Occitanie, les faiseurs de courts-métrages de l'association Kino Montpellier et l'école de cinéma CinéCréatis. Une initiative soutenue par le réalisateur suisse Lionel Baier, dont les films font régulièrement partie de notre sélection.

2025 Après une courte pause d'un an, réouverture des portes de nos Journées aux Cinémas Utopia et Nestor Burma de Montpellier.

2026 Célébration des 18 ans des Journées du Cinéma Suisse et création d'un Jury d'étudiant.e.s en cinéma et audiovisuel.

Les missions des Journées du Cinéma Suisse



Faire rayonner la culture suisse à travers la nouvelle génération de cinéastes suisses

Le cinéma helvétique est très méconnu en France. Souvent les cinéphiles ne connaissent que les cinéastes des années 1960 à 1980 (Alain Tanner, Claude Goretta, Jean-Luc Godard ...). Pourtant la Suisse produit plusieurs centaines de films par an, tous genres confondus : courts-métrages, films expérimentaux, documentaires et fictions. Beaucoup sont sélectionnés dans des festivals du monde entier, où ils s'illustrent par des prix prestigieux. Mais très peu sont distribués en France. Nos Journées offrent l'occasion de découvrir ce cinéma, parfois en exclusivité ou en avant-première.

Proposer un voyage culturel et linguistique dans les différentes régions de la Suisse

Notre programmation est une balade à travers les différents territoires helvétiques. Plus que le choix d'une thématique, il nous importe de présenter des films dans les trois plus importantes langues nationales : français, (suisse-)allemand et italien. Toujours en version originale avec des sous-titres français. Les films en romanche, la quatrième langue nationale, sont plus rares mais notre voyage culturel passe régulièrement par la région où elle est principalement parlée : les Grisons.

S'ouvrir à l'international

Le cinéma suisse s'ouvre à l'international. De nombreux films sont coproduits avec des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Luxembourg...). Ils sont souvent le fruit d'une collaboration entre réalisateurs de plusieurs pays et d'une équipe cosmopolite. Et parfois, l'histoire racontée par le film nous fait traverser les frontières.

Relayer les engagements citoyens

Notre programmation porte volontairement sur des fictions ou documentaires qui abordent des sujets de société où les engagements citoyens sont forts : luttes contre le racisme, l'homophobie, le sexisme, l'exploitation au travail et les luttes pour l'environnement, l'égalité des êtres ainsi que la diversité.

Créer du lien

L'une des forces de nos Journées est de proposer à l'issue de chaque projection un moment d'échange sur les thématiques abordées, concernant autant la Suisse, que la France, et même le monde. L'universalité de ces sujets est créatrice de lien.

L'organisation du festival



Vous, nos partenaires-mécènes

Chaque édition n'est évidemment possible que grâce à votre soutien financier. Un soutien dont nous espérons bénéficier à nouveau, ou pour la toute première fois, lors de notre édition de 2027.

Notre association est habilitée à vous faire bénéficier de déductions fiscales : ainsi 60% du montant de votre don est déductible de vos impôts.

Nos invités

Les Journées accueillent chaque année un vaste panel d'invités : acteurs, réalisateurs, producteurs, représentants d'un organisme ou d'une association en lien direct avec les diverses thématiques abordées. Par exemple : SOS Méditerranée, Le Fil Rouge Femmes et Médias, le REFUGE, le Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille. Ces organismes co-animent les échanges en apportant un témoignage concret et vivant.

En 2021, la visio nous a permis de maintenir le festival durant la période de la COVID19 et d'accueillir pour chacun des films présentés, le réalisateur ou un invité.

Nos bénévoles

Le festival s'organise grâce aux bénévoles qui renforcent l'équipe de l'association C'est-Rare-Film. Chaque édition mobilise ainsi une trentaine de personnes, parmi lesquelles des étudiant.e.s en Cinéma et Communication de l'université Paul Valéry ou encore des jeunes d'Uni-Cité (organisme d'encadrement des jeunes en service civil).

Les packs disponibles pour nos partenaires-mécènes



Pack privilège

Devenez notre partenaire privilégié

Votre engagement :

Financement de la soirée d'ouverture
(Frais de projection, déplacement, défraiement et hébergement de membres de l'équipe du film)

Vos avantages :

- Votre vidéo d'entreprise sera montrée au début de la soirée d'ouverture sur l'écran de projection lors du festival
- Votre logo figurera sur les affiches et flyers, le site internet, les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et les bandes - annonce projetées lors du festival
- Déduction du montant sur vos impôts (60%)

Mécénat à la carte : choisissez le pack qui vous correspond.

Pack bronze
à partir de 500 €

- Votre logo apparaîtra sur nos différents supports de communication papiers et numériques (flyers, affiches, programmes, site internet, écran de projection lors du festival, bandes-annonce...).

Pack argent
à partir de 1500 €

- Votre entreprise fera l'objet d'une présentation sur notre site internet.
- Votre logo apparaîtra sur nos différents supports de communication papiers et numériques.

Pack gold
à partir de 2000 €

- Votre entreprise sera citée lors des interviews en radio pour présenter le festival (ICI Hérault, Aviva...).
- Votre entreprise fera l'objet d'une présentation sur notre site internet.
- Votre logo apparaîtra sur nos différents supports de communication papiers et numériques.

Les autres activités de l'association C'est-Rare-Film

Ateliers de cinéma

Organisés une fois par mois dans une médiathèque ou en visio, ces ateliers permettent aux participant.e.s de se familiariser avec les outils utilisés au cinéma : scénario, mise en scène, prise de vue ou montage. Le travail s'effectue à partir de la visualisation d'un film et à travers des échanges interactifs sur les ressentis et impressions, en exploitant arrêts sur image et retours en arrière.



Médiation socio-culturelle

Riche de plus de 20 ans d'expérience en animation d'échanges, notre association a développé une activité de prévention des risques psychosociaux par le cinéma. Le support filmique est un merveilleux moyen pour aider les associations ou les entreprises à aborder des thèmes plus délicats tels que l'exclusion, le harcèlement ou les addictions sur le lieu de travail par exemple. Il permet de délier le langage sans que les personnes aient à parler d'elles-mêmes. Depuis juillet 2021, Christine Bolliger-Erard bénéficie également d'une formation en Interculturel et intègre le cinéma dans cette démarche.



Budget prévisionnel : Du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027

19e Journées de Cinéma Suisse : Budget prévisionnel 2026 - 2027

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		***Produits d'exploitation***	
60 Achats	1 150,00	**70 Produits des activités**	1 500,00
6010 - Achats	500,00	7010 - Recettes des buvettes	200,00
6061 - Eau / Gaz / Electricité	0,00	7020 - Recettes diverses PAF	1 300,00
6063 - Fournitures entretien - petit équipement	500,00	7060 - Recettes des guichets	
6064 - Fournitures administratives	150,00	7081 - Participation aux soirées (repas…)	
6065 - Autres fournitures		7085 - Autres recettes d'activités	
61 / 62 Autres charges externes	6 100,00	**74 Subventions d'exploitation**	3 200,00
6110 - Maintenance			
6130 - Locations (salles)	600,00	**7410 - Etat**	
6150 - Entretien et réparations du matériel		7417 - Direction aux Affaires Culturelles	
6160 - Primes d'assurances	100,00	7418 - Emplois aidés	
6180 - Formations administratives		7419 - Autres ministères	
6190 - Documentation générale			
6226 - Honoraires (acteurs-réalisateurs)			
6230 - Cadeaux		**7440 - Collectivités territoriales**	
6251 - Frais de déplacement	1 500,00	7441 - Conseil Régional Occitanie	
6252 - Communication	700,00	7442 – Département de l'Hérault	
6253 - Réceptions	1 500,00	7443 - Commune - Mairie de Montpellier	2 500,00
6256 - Frais de Festival	1 500,00		
6260 - Frais postaux et de téléphone	100,00	**7460 - Autres organismes**	
6270 - Services bancaires	100,00	7460 - Société Helvétique Montpellier	200,00
		7460 - Consulat général Suisse Marseille	500,00
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00		
6311 - Taxe sur les salaires			
6350 - Autres impôts et taxes		**75 Autres produits de gestion courante**	300,00
64 Charges de personnel	0,00	7510 - Dons manuels	150,00
6411 - Salaires et charges personnel		7560 - Cotisations des adhérents	150,00
6450 – Salaires/charges personnel permanent		7540 - Produits de gestion courante	
6480 - Autres frais de personnel		7580 - Participations aux ateliers	
68 Dotation aux amortissements et provisions			
6811 - Amortissements du matériel			
65 Autres charges de gestion courante	2 750,00		
6510 - Frais de SACEM	250,00		
6580 - Autres frais de gestion courante	2 500,00		
6581 - Frais d'organisation de manifestations			
66 Charges financières	0,00	**76 Produits financiers**	
6611 - Intérêts des emprunts		7610 - Intérêts des fonds placés	
6616 - Autres charges financières			
TOTAL I	**10 000,00**	*TOTAL I*	**5 000,00**
67 Charges exceptionnelles	0,00	**77 Produits exceptionnels**	5 000,00
6780 - Charges exceptionnelles		7710 - Produits exceptionnels – Mécénat	5 000,00
6781 - Amendes et pénalités			
TOTAL II	**0,00**	*TOTAL II*	**5 000,00**
86 Emploi des contributions volontaires		**87 Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite (biens, prestations)		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Bénévolat	
TOTAL III	**0,00**	*TOTAL III*	**0,00**
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	**10 000,00**	*TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)*	**10 000,00**
Solde créditeur : Excédent	0,00	**Solde débiteur : Déficit**	0,00
TOTAL GENERAL	**10 000,00**	***TOTAL GENERAL***	**10 000,00**

cerfa
N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/ /..... publié au Journal officiel du/...../ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du …./…./……..

☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

☐ Fondation d'entreprise

☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général

☐ Musée de France

☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

☐ Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

☐ Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

☐ Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

☐ Agence nationale de la recherche (ANR)

☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

☐ Autre organisme : ……

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom : **Prénoms :**

Adresse :
.....

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

☐ **euros**

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don ://

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☐ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres

Nature du don :

☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☐ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

19EMES JOURNEES DU CINEMA SUISSE

26 au 28 février 2027



Le festival qui vous donne la parole

Centre Rabelais

Montpellier

Devenez partenaire...contactez-nous

journeeducinemasuisse@gmail.com - Plus d'infos sur cestrarefilm.com